

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 663

Artikel: Urbanisme : l'illégalité lausannoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vous avez dit «crise»?

J'ai remis mon appartement à une famille de cinq personnes, dont trois enfants, qui attendait depuis cinq ans, à l'étroit dans un quatre pièces, de trouver plus grand et pas trop cher (vœu exorbitant, vous en conviendrez). Ces locataires comblés reprennent les lieux «en l'état», alors même que le propriétaire n'y a rien fait depuis quinze ans, et qu'un sérieux coup de peinture s'impose. «Nous ferons les travaux nous-mêmes, nous sommes bricoleurs (mon dieu quel bonheur!), surtout! surtout! ne pas indisposer le propriétaire!» Il pourrait changer d'avis, et pour quelques dollars de plus, attribuer l'appartement à un «meilleur» locataire (soumis, lui, et reconnaissant).

Cette famille a informé les populations locataires,

comblées je le répète, qu'elle quittait son quatre pièces. Résultat: 150 (cent cinquante) téléphones en deux jours, dont 97 (nonante-sept) le premier jour. A part ça, Madame la Marquise, la crise du logement se porte bien.

Je suis tombée («TLM» du 2 décembre 1982) sur une petite annonce qui me met en joie:

Je cherche

villa

entre 4 et 5 millions, canton de Vaud.
Faire offres sous chiffre
à Publicitas, 1211 Genève 3.

Vous avez dit «crise»? Qui parle de crise? Allé-geons plutôt les charges de ces pauvres propriétaires nécessaires, et passons la crousille!

Catherine Dubuis

URBANISME

L'illégalité lausannoise

En marge de l'émission «Temps présent» de la TV suisse romande, consacrée au quartier lausannois Isabelle-de-Montolieu¹. Les images ont dit ce qu'elles avaient à dire; voici ce que l'on peut ajouter.

L'urbanisme lausannois des années soixante, et même celui du début des années septante, restera surtout marqué par une conception sommaire du développement, où la concurrence intercommunale reléguait à l'arrière-plan toute vue d'ensemble, non seulement régionale, mais aussi locale.

Les priorités politiques consistaient à attirer des postes de travail et à offrir des appartements nouveaux, si possible accessibles sur le plan du loyer, le tout sur le terrain communal.

Le patchwork né de la juxtaposition de plans

d'extension partiels et de plans de zone dans l'espace lausannois? Comment pouvait-il en être autrement puisque les autorités lausannoises se sont toujours refusées à produire un plan directeur, pourtant obligatoire pour elles depuis 1964! Il faut le dire et le répéter: un plan directeur aurait pu mettre en évidence les conflits résultant des différentes fonctions attribuées aux espaces considérés. Notamment ceux dus aux effets du trafic sur le logement. Un quartier peut être satisfaisant dans ses structures internes et parfaitement déplacé dans l'environnement.

Bien que le refus d'amorcer le processus démocratique fondamental qu'est l'élaboration d'un plan directeur ait déjà pénalisé lourdement les Lausannois dans leur environnement, bien que ce refus témoigne aussi du peu de cas que des autorités font de l'opinion de leurs administrés, il faut admettre que cette illégalité délibérée est surtout révélatrice d'abord de l'indifférence de Lausanne pour les problèmes d'urbanisme et ensuite des rapports de forces qui lient la capitale et le canton.

L'histoire du quartier Isabelle-de-Montolieu est longue, puisqu'un premier projet fut stoppé en 1963; elle révèle ensuite qu'on a eu des hésitations à ratifier définitivement le second projet mis au point: deux années séparent son approbation par le Conseil communal (législatif) et son adoption par le Conseil d'Etat (exécutif cantonal), 1966 à 1968. Qu'on ne prétende toutefois pas qu'à ce moment-là on ne savait rien des effets du bruit: en fait, sur l'affaire de la traversée de Morges par l'autoroute, son aboutissement devant le Tribunal fédéral avait suffisamment attiré l'attention sur ces problèmes. De quand date finalement le permis de construire du premier bâtiment? Bonne question; mais ce qu'il faut dire, c'est que les lois de l'économie foncière ne permettaient pas de dire au propriétaire du terrain: «Monsieur, ça ne va pas; il y a trop de bruit dans cette zone!» Les ingénieurs du Bureau de l'autoroute n'auraient-ils pas aimé pouvoir le dire, eux qui étaient conscients des inconvénients majeurs dus à la proximité du trafic autoroutier? L'indemnité à verser aurait été énorme... Indemnité d'ailleurs il y a eu: le propriétaire du terrain a en effet pu démontrer que le passage de l'autoroute portait préjudice à son projet et dévaloriserait ses appartements sur le marché du logement... Tout cela montre qu'on s'est peu préoccupé du bien-être des futurs habitants, bien évidemment absents lors de la mise à l'enquête. L'affaire financière faite, il reste que le bruit dépasse les normes admises. Cette situation est appelée à durer; des générations de locataires en pâtiront. Il ne reste plus à l'ingénieur-promoteur-bienfaiteur qu'à prendre ses quartiers dans le moins bien situé des appartements en question pour prouver que la situation n'a rien d'insupportable.

¹ Jeudi 2.12.82. Reportage de Jean-Claude Chanel et Jean-Philippe Rapp, assistés de Bertrand Theubet. Pour mémoire: «Montolieu, près de Lausanne, un labyrinthe immobilier de 2000 habitants qui, récemment, ne disposaient ni d'un centre commercial, ni d'un restaurant; encore maintenant, on ne peut sonner ni à la porte d'un médecin, ni à celle d'un dentiste.»